

Paris, le 18 janvier 2022

## LES RATTRAPAGES DE L'ACTUALITÉ

### FÉDÉRATION CFTC FINANCES

#### Aide à l'installation : une avancée de la CFTC :

Dernièrement l'alliance CFDT/CFTC a soulevé la problématique des administrations des finances ne disposant pas de prime d'aide à l'installation dans le cadre des restructurations tel le NRP.

Effectivement, la CFTC, suite à de nombreux appels d'agents de la DGFIP, a relevé le fait d'inégalité de traitement entre administrations puisque certains pouvaient y prétendre. Cet état a été dénoncé lors de la bilatérale d'octobre dernier avec le SG. Dorénavant, et suite au CNAS du 15 décembre 2021, la PAI sera ouverte aux agents de la DGFIP devant déménager suite à une restructuration. Ces dispositions entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2021 pour une durée de 5 ans.

#### Personnes en situation de handicap : Des carrières plus limitées au ministère des Finances :

Le nombre d'agents du ministère bénéficiant de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH) est en augmentation constante depuis 2016 et le ministère dépasse le taux minimum légal de 6% d'agents BOETH depuis 2017 (7,21% en 2019).

Cependant, les recrutements du ministère sont perfectibles. Ainsi, plus de 90% des agents BOETH recrutés par le ministère en 2020 l'ont été à la DGFIP et le plus souvent dans la catégorie C. Par ailleurs, il est à noter un déséquilibre dans les taux de promotion avec des taux 2,5 fois plus faibles que leurs homologues ! La situation est pire encore pour les femmes, qui cumulent discriminations liées à leur genre et au handicap. Enfin, en ce qui concerne les crédits dépensés dans le cadre de la convention de la FIPHFP, l'année 2020 a vu une forte baisse des sommes engagées. Les périodes de confinement et le développement du télétravail peuvent notamment expliquer la division par deux des sommes allouées à cette période aux transports spécialisés.

**La CFDT-CFTC considère que l'administration doit faire disparaître concrètement et de manière urgente toutes les difficultés pratiques que connaissent les personnes en situation de handicap qui souhaitent progresser dans leur carrière. Par ailleurs, les recrutements d'agents BOETH doivent être identiques à ceux des autres agents, dans toutes les directions et toutes les catégories.**

#### Comité technique du 16 novembre 2021 :

**PLF 2022** : le MEFR est toujours aussi exemplaire dans les suppressions d'effectifs : – 1498 ETP. Il contribue ainsi à hauteur de 85% au nombre de suppressions d'emplois total dans la Fonction publique d'État.

**Les missions transférées** : les missions sont transférées entre certaines administrations de ce ministère mais pas les emplois correspondants.

**Carrières et rémunérations** : La CFDT et la CFTC Finances attendent l'ouverture de discussions sur les carrières et les promotions au ministère. La DGCCRF est l'unique administration de ce ministère à ne disposer que d'un grade après celui d'inspecteur. Cette administration ne recrute plus de contrôleur, privant du même coup les agents de catégorie C d'une promotion.

En réponse le ministre a indiqué que l'harmonisation des taux de promotion pour 2022 est décidée pour les catégories B et C.

**Protection sociale complémentaire et action sociale** : Le montant global des crédits d'action sociale de 2021 est reconduit pour un montant de 104 M € et celui de politique de santé, sécurité et conditions de travail (SSCT) pour 16,7 M €.

### Groupe de travail : Bilan et perspectives de l'activité de la MGEFI en 2020.

Les comptes sont stables et à l'équilibre. Sur un plus long terme, l'inquiétude principale porte sur le vieillissement de la population d'adhérents, les retraités sont désormais plus nombreux que les actifs à adhérer à la Mutuelle. Mise en place en 2020 du «100% santé»: en théorie ça aurait dû être une bonne chose. Mais les professionnels de l'optique n'ont pas joué le jeu et ne proposent pas les équipements concernés. Le 100% santé ne veut pas dire prise en charge à 100% par l'assurance maladie. En optique 90% de la dépense sont pris en charge par les organismes complémentaires ce qui pèse sur les cotisations des adhérents. Perspectives 2021 : Poursuite du déploiement du «100% santé», amélioration de certaines prestations (pharmacie), meilleure prise en charge des consultations psychologiques.

**La CFTC FINANCES est attachée à la Mutuelle «historique» du Ministère des Finances, mais s'inquiète de ce que l'évolution démographique puisse faire chuter les niveaux de remboursement ou augmenter démesurément les cotisations. L'aide de l'Etat employeur pour soutenir notre Mutuelle devient plus que jamais nécessaire, pour que tous les agents des Finances puissent accéder au meilleur niveau de soins possible.**

### Lignes Directrices de Gestion, volet «Stratégie RH»: La grande arnaque !

Notre fédération a rappelé que la mise en place des LDG a eu pour seule conséquence la disparition de règles de gestion claires et équitables, avec de la transparence, et des garanties offertes par les CAP. Actuellement, les plans de restructurations et de suppressions d'emploi semblent bien être le seul moteur de l'administration. La question du recours accru aux contractuels, prévu par les LDG, a été évoquée : dans toutes les directions et plus particulièrement à la DGFIP, on note une augmentation des contrats. Il y a un effet de nombre incontestable (642 à la DGFIP!). Pour l'administration, la DGFIP s'est simplement saisie de ce levier que permet la loi pour combler les vacances de postes.

**Pour la CFTC, il y a là deux logiques irréconciliables : la vision politique de l'administration, qui espère toujours faire mieux avec moins, tente désespérément, avec des «recettes miracles» inadaptées, d'optimiser le peu de ressources humaines dont elle**

dispose encore et recherche une convergence avec les méthodes de travail du privé, en réduisant les avantages historiques des fonctionnaires ; et celles des syndicats qui ont pour objectif l'amélioration des conditions de travail des agents,

### **GT Egalité professionnelle un bilan intermédiaire décevant :**

L'alliance CFDT-CFTC a constaté que les avancées en terme d'égalité professionnelle sont encore loin d'être visibles dans les faits. Cependant, l'alliance tient à saluer le travail réalisé par la DDEP et les directions sur la période, notamment la rédaction de plusieurs guides (guide de la parentalité, guide de lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail...), leur diffusion, la mise en place de formations et d'actions de sensibilisation. Par ailleurs, le sujet des écarts de rémunération commencera à être traité en 2022,

**La CFDT et la CFTC continuent leur action en faveur de l'égalité professionnelle et restent vigilantes quant au respect de l'égalité professionnelle dans les services.**

**CONTACT PRESSE CFTC :**

Mail : [federation,cftcfinances@gmail.com](mailto:federation,cftcfinances@gmail.com)